

LES HAMEAUX CROISÉS

Flash info (Août 2018)

*Commune d'Aubepierre -
Ozouer le Repos*



Information – Travaux de la gare de Mormant



A compter du 20 août 2018, le parking de la gare de Mormant sera inaccessible pendant plusieurs mois.



Coordonnées de la mairie :

Téléphone : 01.64.06.92.95.

Fax : 01.64.07.73.84.

Adresse mail : mairie-aubepierre-ozouer@wanadoo.fr

Site internet : <http://aubepierre-ozouer-le-repos.org/>

Ouverture au public de la Mairie d'Aubepierre :

Lundi de 9h à 12h et 13h30 à 18h

Mardi, Jeudi, Vendredi de 13h30 à 18h

Mercredi et Samedi de 9h à 12h

En cas d'urgence, coordonnées du maire et de ses adjoints :

Brigitte Jacquemot (Maire) : 06.89.97.05.31.

Bertrand Rémond (1^{er} Adjoint) : 06.70.00.05.03.

René Marand (2^{ème} Adjoint) : 06.60.66.83.80.

Nelly Renaudin (3^{ème} Adjoint) : 06.18.66.06.32.

Informations relatives aux travaux de la gare de Mormant



Solutions de stationnement pendant les travaux

Alors que le parking actuel comprend 170 places, le nouveau Parc Relais proposera à terme 344 places.

Pendant les travaux le parking de la gare sera inaccessible. Les usagers seront contraints de se rabattre sur les parkings existants à Mormant : parking de la place de l'église (accès par la rue du Général Leclerc), parking Marchais Cannel (face au stade), parking d'Intermarché (35 places seront balisées pour les usagers pendant les travaux).

Dans l'hypothèse où ces solutions seraient insuffisantes, nous pourrions vous proposer, temporairement, une aire de stationnement dédiée au covoiturage à Aubepierre – rue du Pourtour. Nous cherchons également une solution côté Ozouer-le-Repos.

Pour plus de renseignements merci de contacter la mairie.

Comme l'a rappelé le maire de Mormant lors de la réunion publique du 3 juillet, le non-respect de la réglementation du stationnement à Mormant pendant les travaux fera l'objet de verbalisation.

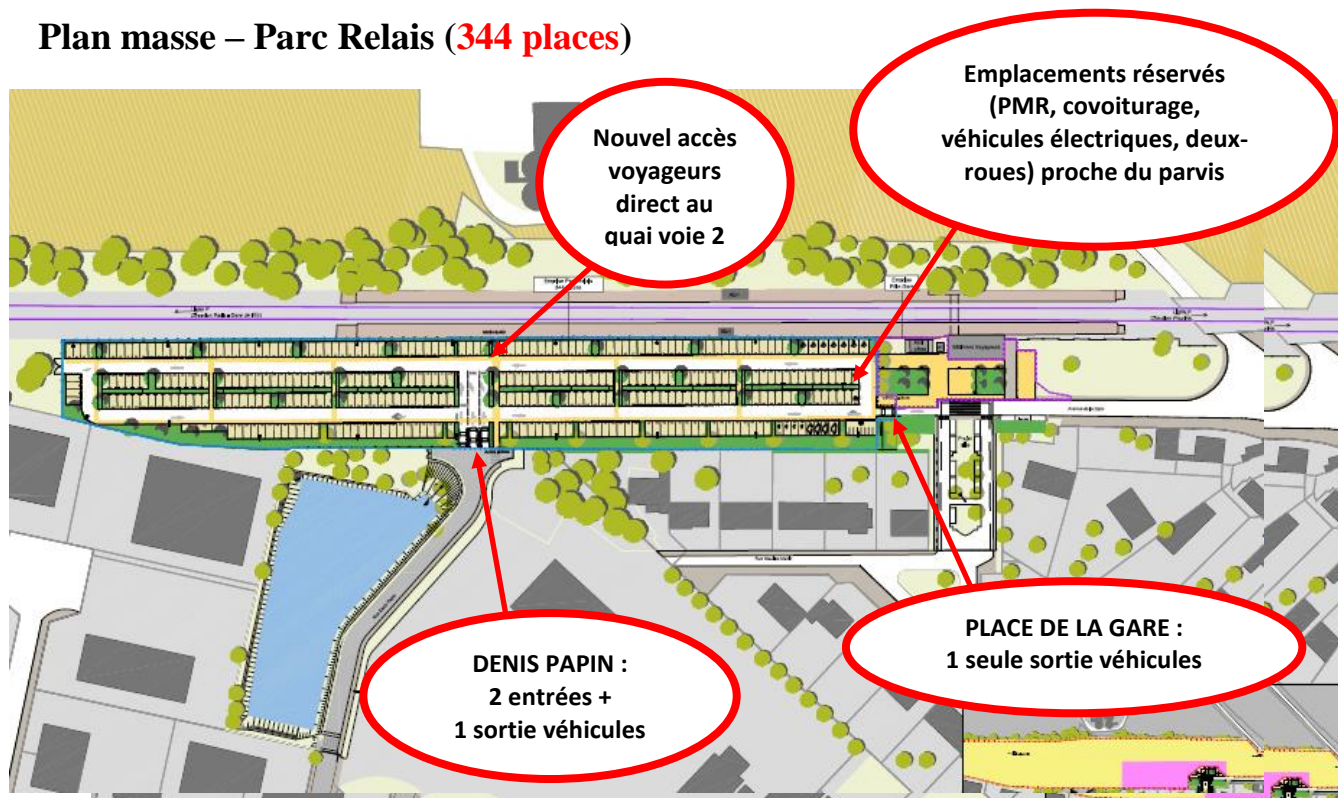
Informations relatives aux travaux

Les travaux se déclineront en 4 axes :

1. Extension / labélisation du Parc Relais (Parking dédié aux usagers de la gare)
2. Prolongement de la Rue Denis Papin (rue située derrière Intermarché)
3. Création d'un nouveau Parvis devant la gare
4. Création d'une zone Dépose minute / Taxi / Bus de substitution

Estimation totale des travaux : 3 737 000 €

Plan masse – Parc Relais (**344 places**)



Extension / labélisation du Parc Relais (Parking dédié aux usagers de la gare)

Coût des travaux : 2 185 000 € financés à 70 % par Ile de France Mobilité et 30 % par la SNCF

Le nouveau parking accueillera **344 places** pour les véhicules légers (soit une augmentation de 160 places) et **8 places motos**. Seront prévus dans ces emplacements des parkings dédiés aux personnes à mobilité réduite, au covoiturage et aux voitures électriques.

Le projet s'étend sur *1 hectare* sur lequel sera réalisé un **développement paysager** (plantation de 30 arbres nouveaux et mise en place d'une noue végétalisée sur le parvis)

Accès à la gare : à l'issue des travaux,

- l'accès à la gare s'effectuera via **2 entrées distinctes** depuis la rue Denis Papin (derrière Intermarché),
- les sorties se feront depuis la rue Denis Papin et dans l'avenue de la gare.

Tarif estimatif du parking (à confirmer) :

- 17 € par mois pour les détenteurs d'un abonnement Navigo
- Environ 4,50 € / jour pour les usagers occasionnels.

Prolongement de la Rue Denis Papin / Création du Parvis / Création d'une zone « Dépose minute », d'une zone « TAXI », d'une zone « Bus de substitution »

Coût global de ces 3 phases du projet : 1 514 000 €

- 70 % par Ile de France Mobilité
- 20 % par Mormant
- 10 % par la SNCF

Les travaux de cette zone sont actuellement planifiés pour **début 2019**

1. La rue Denis Papin sera prolongée de 120 mètres.

2. Création d'un nouveau Parvis

Le niveau d'ensemble sera surélevé pour supprimer les 3 marches actuelles.

Un abri vélos sera implanté.

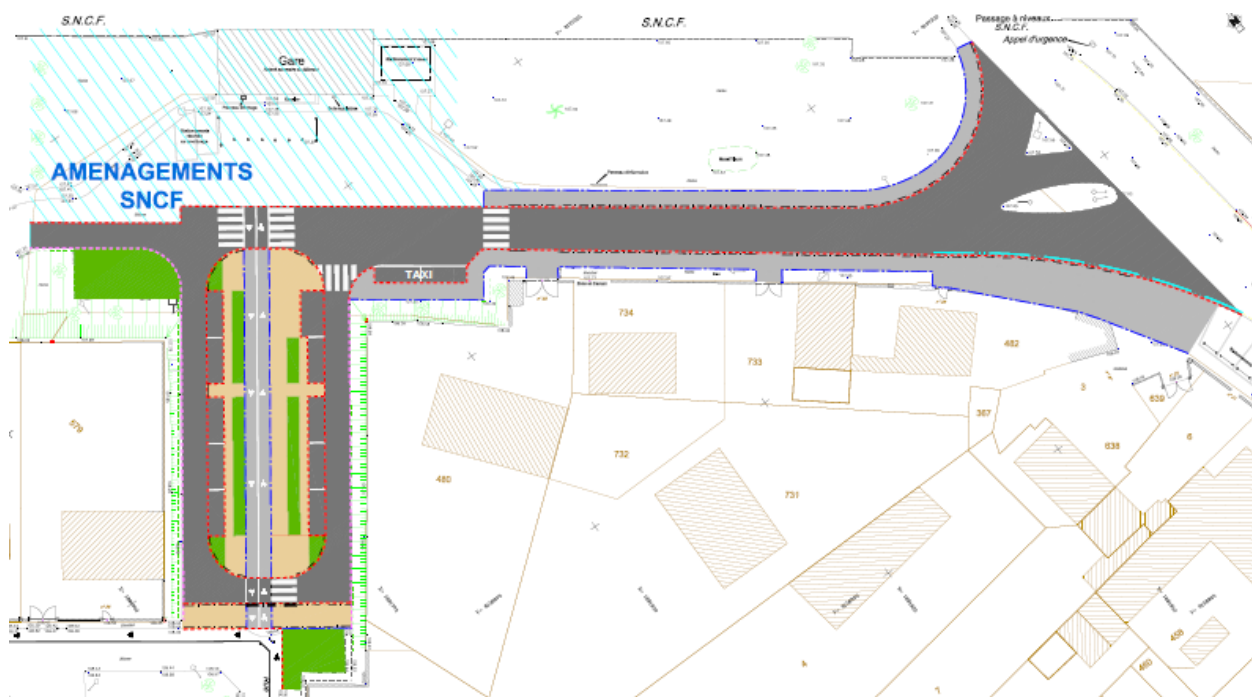
Des bancs, un éclairage public et des wc trouveront leur place dans cet espace.

3. Création :

✓ d'une zone « Dépose minute » (10 places),

✓ d'une zone « TAXI »,

✓ d'une zone « Bus de substitution »



Pour information, **mise en « Voie sans issue » de la rue Maurice Martin.**

Les usagers en voiture ne pourront plus accéder ou sortir de la gare en empruntant cette rue.

Seuls les piétons et les vélos pourront sortir de la Rue Maurice Martin pour rejoindre le parvis de la gare. Cette voie sera règlementée à 20 km/h, avec interdiction de stationner sur les trottoirs et limitation à 1 véhicule par résident (carte de résident requise pour les véhicules stationnés).

Une piste cyclable sera créée.